

Lycée Louis Feuillade Lunel 34

arts plastiques

Chaque année les enseignements arts plastiques du lycée Louis Feuillade attirent plus d'une centaine d'élèves. Fortement présente au lycée depuis de nombreuses décennies, la section arts plastiques bénéficie d'une réputation excellente qui dépasse le cadre régional. Pionnière dans les pratiques et les techniques innovantes, elle a permis à de nombreux élèves de poursuivre dans le supérieur des formations originales et recherchées. L'enseignement des arts plastiques permet aux élèves de s'engager dans un très large éventail de pratiques artistiques comme la vidéo, la peinture, l'architecture, le graphisme, les arts numériques, les performances et les installations, etc.

A l'entrée en Seconde :

Les élèves peuvent choisir un ou deux enseignements :

1 - L'enseignement exploratoire «Création et activités artistiques - Arts visuels ». Vaste champ d'activités qui regroupe les arts plastiques, le cinéma, la vidéo, la photographie, etc. Pendant 1h30 hebdomadaire il permet aux élèves de découvrir à partir de quelques pratiques individuelles et collectives, les métiers du champ culturel et artistique, les contenus des enseignements artistiques en Première et Terminale, les orientations post-bac, etc.



2 - «L'Option facultative arts plastiques» permet aux élèves, pendant 3h par semaine, de construire des compétences pratiques et culturelles dans le domaine circonscrit des arts plastiques : graphisme, création numérique, peinture, sculpture, architecture, performance, création in situ, art urbain, histoire de l'art, art contemporain, etc.

En Première et en Terminale :

Il n'y a pas de pré-requis pour prendre les arts plastiques en classe de Première. Autrement dit, un élève qui n'a pas suivi l'enseignement facultatif ou l'enseignement exploratoire en Seconde peut choisir un ou deux enseignements Arts Plastiques en Première.

1 - L'enseignement de spécialité est ouvert à tous les élèves de la voie générale. En première les élèves ont 4 heures de cours par semaine et en terminale les élèves ont 6 heures de cours. C'est un enseignement **majeur** doté d'un fort coefficient au baccalauréat qui conjugue pratique artistique et culture artistique (écrit et oral).

2 - L'enseignement facultatif, limité à 3 heures hebdomadaires, est destiné à tous les élèves de la voie Générale et de la voie Technologique. Doté d'un programme plus léger que celui de Spécialité, il permet d'obtenir au baccalauréat des points supplémentaires. Un élève de spécialité peut suivre également un enseignement facultatif dans la même discipline.

Après le bac.

Beaucoup d'élèves s'engagent dans des études supérieures liées à l'art. Une grande diversité de formations professionnelles liées au champ artistique sont disponibles dans toute la France : à l'université pour parcours *LMD* (licence, master, doctorat) en *arts plastiques* ou en *design*, dans une *école supérieure d'arts appliqués* pour obtenir diplôme national des métiers d'art et du design (le DNMADE qui a le grade de licence), dans une *école nationale supérieure d'art* : Arts Décoratifs, Beaux-arts, Création industrielle. Mais en dehors des études supérieures d'art, l'enseignement artistique du lycée offre un réel avantage culturel dans de nombreuses études supérieures : tourisme, langues, histoire, lettres, arts du spectacle, philosophie, etc.



Culture artistique

Le contact réel avec l'oeuvre d'art est un axe fondamental de l'enseignement des arts plastiques. Les élèves effectuent de nombreuses sorties dans les musées et les centres d'art contemporain. En avril, ils peuvent participer à un grand voyage d'une semaine en Italie, berceau de l'art occidental (Rome, Venise, Florence).

Ils ont l'occasion de rencontrer chaque année un artiste grâce aux résidences organisées au lycée et d'être confronté directement aux oeuvres d'art contemporain grâce aux expositions de la galerie d'art de l'établissement (Galerie Musidora).

Les lieux où les élèves engagent une pratique artistique ne sont pas limités à la salle de classe. Certaines activités sont ainsi déplacées à l'extérieur : zone désertique en bord de mer, secteur urbain, forêt, montagne, etc...

